

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018



SOMMAIRE

- 03 LE MOT DU PRÉSIDENT
- 04 LES COMPÉTENCES DU SIDÉLEC RÉUNION
- 06 LE CONSEIL SYNDICAL
- 07 LES ÉLUS
- 09 L'ACTIVITÉ EN 2018
- 14 LES FINANCES ET INVESTISSEMENTS
- 22 LES ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 24 FAITS MARQUANTS 2018
- 28 LES RESSOURCES HUMAINES
- 31 NOS PROGRAMMES DE FINANCEMENT
- 31 NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
- 32 NOUS CONTACTER

LE MOT DU PRÉSIDENT

A La Réunion, 2018 a été marquée par des phénomènes climatiques extrêmes, avec les cyclones : Berguita en janvier, Dumazile en mars et Fakir en avril. A cela, s'est rajoutée la tempête sociale les gilets jaunes qui a été et demeure l'expression d'une crise qui couvait depuis des années. Ces événements révèlent que La Réunion doit faire face à une triple urgence : climatique, sociale et économique.

Ce sont là tous les aspects d'un modèle qui, en l'état, a atteint ses limites. Il est donc plus que temps de se rassembler sur un projet réunionnais partagé pour sortir La Réunion de l'impasse en sauvegardant les acquis de l'intégration historique, couplée à une nouvelle forme d'insertion dans notre bassin de vie qu'est la zone Océan Indien. C'est en cela que nous ferons preuve de responsabilité pour les générations présentes et futures.

C'est dans cet état d'esprit que le SIDELEC travaille à la définition d'une stratégie réunionnaise en matière d'énergie pour faire de La Réunion, une île verte. À ce titre, nous avons signé un partenariat avec la Région Réunion, le Conseil Départemental, le Rectorat de La Réunion sur différentes thématiques, comme la lutte contre la précarité énergétique, le Programme de rénovation de l'éclairage public, l'implantation de borne photovoltaïques, la sensibilisation à la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), Mafate Village Solaire, ...

Dans le même temps, nous poursuivons notre mission de faire prendre conscience au plus grand nombre, des dangers du dérèglement climatique en co-animant avec des universitaires et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), des opérations comme des conférences-débats, des séminaires, ou encore la Marche pour le Climat dont la troisième édition aura lieu le 1^{er} mars 2020.

Enfin, en matière d'investissement pour l'électrification rurale, notre Collectivité a injecté plus de 67 millions d'euros dans l'économie au cours de ces quatre dernières années. Cet effort soutenu par l'Etat et EDF permet de créer de l'activité et maintenir de l'emploi durable. Notre ambition est plus que jamais de conforter le SIDELEC comme collectivité d'investissement au service des Réunionnais.

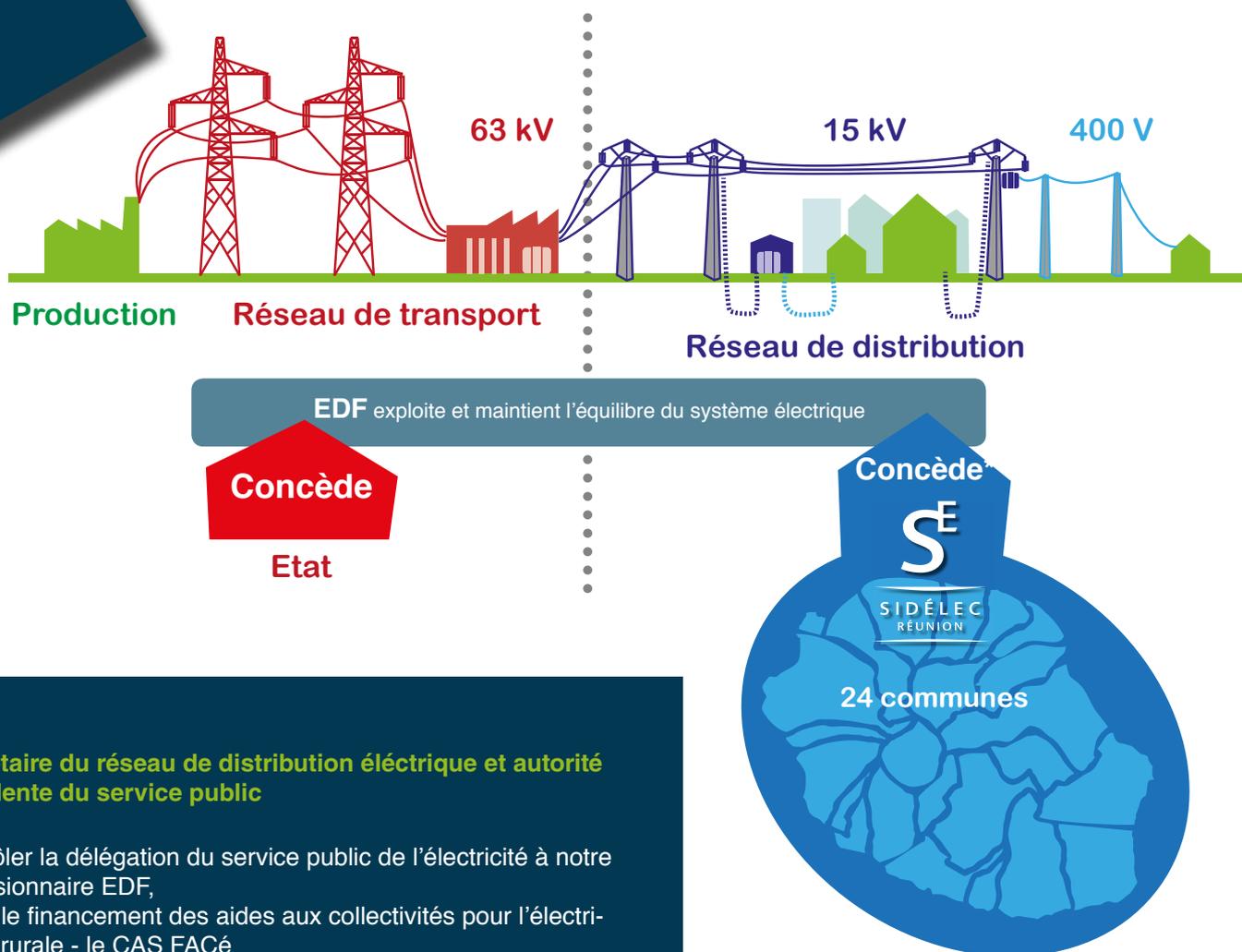
Maurice GIRONCEL,
Président du SIDELEC Réunion

Les compétences du SIDÉLEC Réunion

► Le contrôle de concession

Le SIDÉLEC Réunion, propriétaire du réseau de distribution électrique et autorité concédante du service public de la distribution électrique.

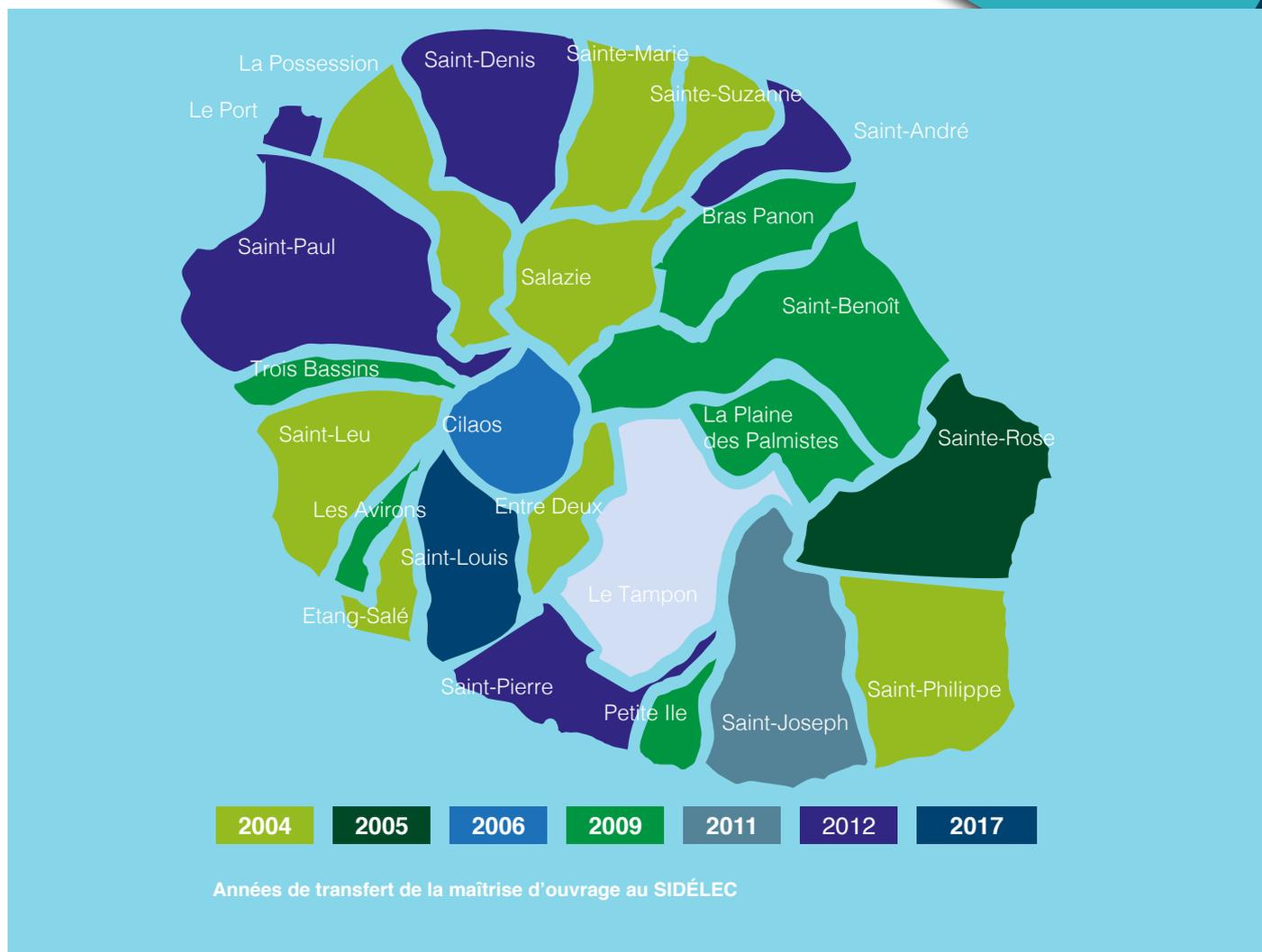
La distribution électrique est une compétence communale. Regroupées au sein du SIDÉLEC Réunion, les 24 communes de La Réunion ont concédé cette compétence à EDF. Ce contrat de concession a été signé le 12 juillet 2000 pour une durée de 30 ans. Chaque année, le concessionnaire EDF présente son Compte Rendu d'Activité de Concession.



Propriétaire du réseau de distribution électrique et autorité concédante du service public

- Contrôler la délégation du service public de l'électricité à notre concessionnaire EDF,
- Gérer le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale - le CAS FACé
- Financer l'intégration des réseaux à l'environnement,
- Mettre en oeuvre les démarches de maîtrise de la demande d'énergie,
- Participer à l'instruction des Permis de Construire, depuis la loi UH-SRU de janvier 2009.

► La maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale



Compétence d'électrification rurale sur 23 des 24 communes de la Réunion :

- Maître d'ouvrage des travaux d'extension, d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique,
 - Commander les études nécessaires aux travaux programmés.
 - Contrôler la bonne exécution des travaux en zone rurale.
 - Assurer la réception des travaux et leur mise à disposition à EDF dans le cadre de la concession.
- (Les travaux en zone urbaine relèvent de la compétence d'EDF)

SIDÉLEC REUNION

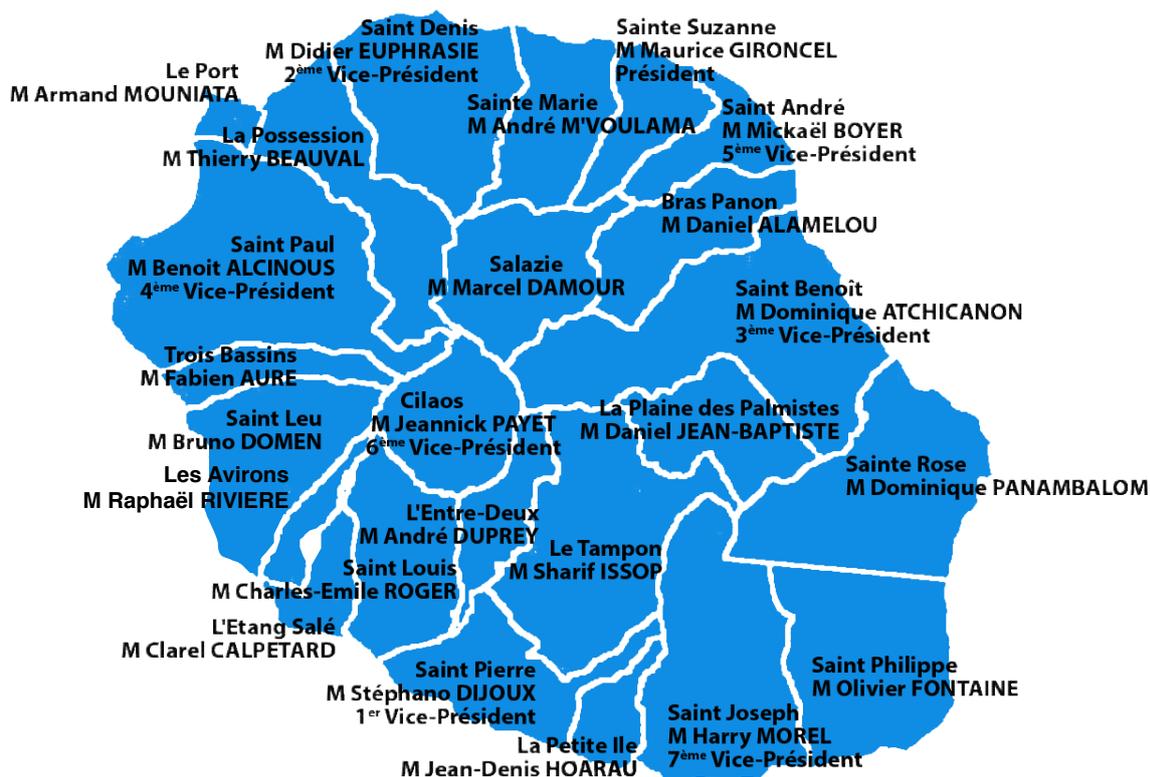
► Le Conseil Syndical



Pour assurer leur représentation au SIDÉLEC Réunion, chacune des 24 communes de la Réunion choisit un élu délégué.

Le Bureau du SIDÉLEC Réunion est composé du Président et de ses Vice-Présidents.

Ils sont élus par les délégués des communes qui disposent d'un nombre de voix proportionnel à la population de la commune qu'ils représentent.



► Le Président et les Vice-présidents



**M. Maurice
GIRONCEL**



**M. Stéfano
DIJOUX**



**M. Benoît
ALCINOUS**



**M. Didier
EUPHRASIE**



**M. Mickaël
BOYER**



**M. Jeannick
PAYET**



**M. Harry
MOREL**



**M. Dominique
ATCHICANON**

QUELQUES UNES DE NOS ORIENTATIONS :

La hausse de la consommation et du nombre d'abonnés imposent de répondre aux investissements croissants sur le réseau de distribution électrique. c'est pourquoi nous militions activement pour :

- Inciter à une meilleure collaboration entre les différents acteurs de l'énergie
- Promouvoir des actions de maîtrise de l'énergie (MDE) auprès des administrés et usagers
- Accroître le transfert de la compétence "Maîtrise d'Ouvrage d'électrification rurale" par les communes
- Participer activement à l'élaboration de la PPE

L'activité
du SIDÉLEC
Réunion
en 2018





L'activité en 2018



Plan de pérennisation de la fourniture d'électricité en panneaux photovoltaïques Cirque de Mafate



Repose de la ligne aérienne HTA Saint-Denis



Travaux de renforcement HTA Déroulé du raccordement Saint Joseph



Pause de transformation HTBT Saint-Paul

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.



Travaux de renforcement HTA
Saint-Joseph



Travaux de renforcement HTA
Saint-Joseph



Travaux de renforcement
du réseau HTA
Saint-Joseph



Travaux d'extension HTA 15kva pour
alimentation d'un transformateur
Plaine des Palmistes



Plan de pérennisation de la
fourniture d'électricité en
panneaux photovoltaïques
Cirque de Mafate

Travaux d'électrification rurale réalisés en 2018

La synthèse des opérations ayant fait l'objet d'une commande travaux en 2017

En 2018, le SIDELEC augmente de façon très significative son volume de travaux d'électrification rurale de plus de 33% par rapport à 2017 soit une augmentation de 3 328 901 euros HT.

Cette augmentation s'explique en partie par le volume de travaux réalisé sur la commune de St Louis qui a transféré sa maîtrise d'ouvrage au SIDELEC en 2017 et aussi et surtout par la mise en oeuvre d'un plan de renforcement de 2,5 M d'euros adopté dans le cadre de la conférence Départementale avec le SIDELEC, EDF et les services de l'ETAT.

Bien que le nombre d'affaires reste stable on constate des variations à l'échelle des communes avec une hausse significative pour St Joseph, la Possession et St Paul ainsi que St Benoît.

+33 %
390
chantiers

Commune	2018	Nombre	Montant Total € TTC
Avirons	18	7	103 215,30 €
Bras Panon	2	5	118 430,16 €
Cilaos	5	0	0,00 €
Entre Deux	10	13	199 053,76 €
Etang Sale	7	1	878,95 €
La Possession	7	17	276 281,29 €
Le Port	1	1	9 893,49 €
Petite Ile	8	16	635 202,28 €
Plaine des Palmistes	9	4	672 818,55 €
Saint Andre	25	22	703 446,19 €
Saint Benoit	21	25	1 360 016,97 €
Saint Denis	17	15	860 262,39 €
Saint Joseph	26	46	1 226 571,26 €
Saint Leu	41	22	525 721,68 €
Saint Louis	29	31	1 372 064,84 €
Saint Paul	62	79	2 703 733,27 €
Saint Philippe	4	3	68 103,14 €
Saint Pierre	39	41	1 399 067,62 €
Sainte Marie	23	19	1 292 361,88 €
Sainte Rose	9	3	665 958,46 €
Sainte Suzanne	16	9	204 660,36 €
Salazie	8	4	41 491,03 €
Trois Bassins	7	7	141 270,84 €
TOTAL	394	394	14 580 683,73 €

Instruction des permis de construire

Les statistiques des Autorisations d'Urbanisme traitées par le SIDELEC en 2018 (Permis de construire, permis d'aménager, etc...)

En 2018, 3055 avis sur demandes d'autorisation d'urbanisme ont été instruites par les services du SIDELEC dont 787 raccordements nécessitent des travaux d'extension et / ou de renforcement du réseau électrique évalué à 19M d'euros. Le nombre des demandes d'avis 2018 reste stable par rapport à 2017.

Le plan de résorption des fiches problèmes et le programme de renforcement de la conférence Départementale mis en place par le SIDELEC se traduisent par une diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme nécessitant des travaux d'ER.

En effet les investissements importants réalisés par le SIDELEC permettent plus de branchements qui ne nécessitent pas de travaux d'extension et /ou de renforcement.

3055
demandes

Communes	2017	Demande d'autorisation d'urbanisme traitées relevant de l'ER	Autorisation d'Urbanisme ne nécessitant pas de travaux ER	Autorisation d'Urbanisme nécessitant des travaux ER	Estimatifs des travaux ER correspondant aux demandes en € TTC
Avirons	77	57	39	18	774 617,74 €
Bras Panon	52	25	19	6	94 677,10 €
Cilaos	26	19	11	8	149 046,45 €
Entre Deux	65	47	37	10	96 690,86 €
Étang Sale	79	117	88	29	575 635,39 €
La Possession	121	104	75	29	878 584,18 €
Le Port	42	23	22	1	51 765,35 €
Le Tampon	431	220	147	73	1 389 115,74 €
Petite Ile	69	101	70	31	463 507,12 €
Plaine des Palmistes	85	52	45	7	101 084,03 €
Saint André	145	127	90	37	797 803,76 €
Saint Benoit	128	115	88	27	1 044 195,32 €
Saint Denis	152	153	130	23	321 115,52 €
Saint Joseph	232	182	132	50	863 419,67 €
Saint Leu	265	236	183	53	1 581 133,61 €
Saint Louis	254	215	154	61	1 683 285,15 €
Saint Paul	420	434	338	96	2 626 620,08 €
Saint Philippe	33	16	12	4	73 815,55 €
Saint Pierre	528	428	322	96	2 214 864,91 €
Sainte Marie	229	151	104	47	1 955 018,10 €
Sainte Rose	26	37	25	12	622 724,90 €
Sainte Suzanne	92	103	69	34	1 070 857,03 €
Salazie	37	38	34	4	52 197,18 €
Trois Bassins	29	55	34	21	303 693,13 €
Total	3 647	3055	2268	787	19 785 437,84 €

Finances et Investissements

Le bilan financier du SIDÉLEC Réunion reste satisfaisant dans un contexte budgétaire difficile. Les éléments budgétaires présentés dans ce rapport soulignent notre activité globale au profit de nos Communes membres.

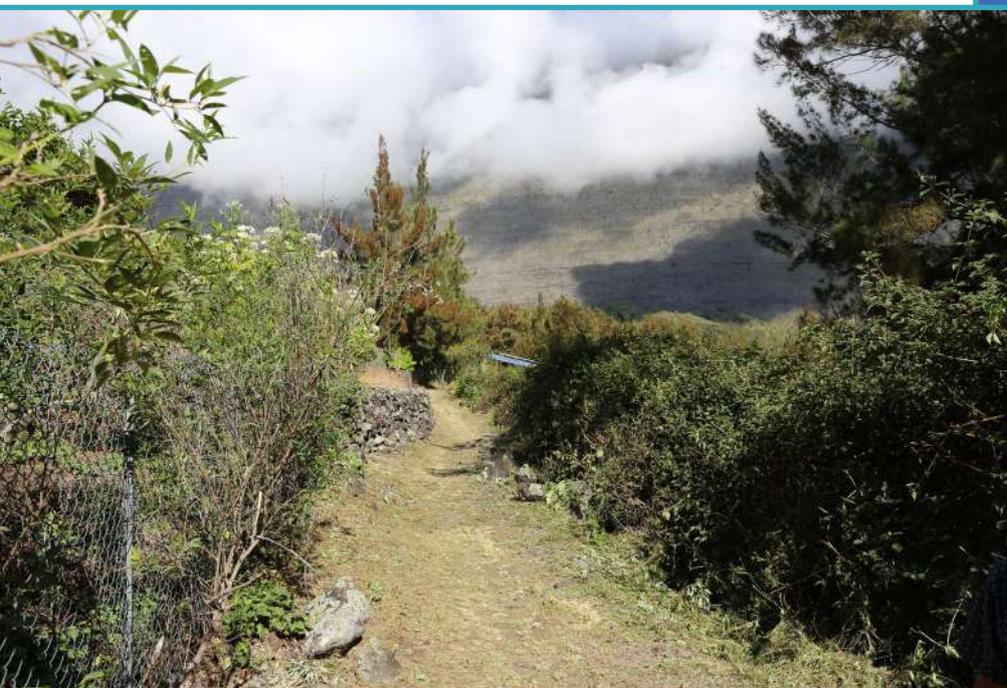
Le SIDÉLEC Réunion dégage un excédent global consolidé de 6 297 549,14 € qui est le fruit d'une bonne gestion financière et responsable de la collectivité. Notre capacité d'investissement est donc préservée pour la réalisation de nos travaux propres et de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification et de l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

Cette situation financière permet au SIDÉLEC Réunion de payer ses fournisseurs dans des délais raisonnables. Il faut toutefois noter que les marges de manœuvre en gestion de trésorerie sont devenues plus contraignantes face aux nouvelles modalités de versement des subventions FACÉ et de la Contribution PCT.

Le SIDÉLEC Réunion a pour ambition de continuer à demeurer un outil privilégié de proximité, au profit de la population et des communes dans les domaines des énergies et de l'environnement, pour contribuer à un aménagement solidaire et durable du territoire.

Il faut retenir que le contrôle de concession et l'Électrification Rurale sont les deux activités centrales de notre collectivité.

Enfin, les lois portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) et celle sur la Transition Énergétique pour une croissance verte, nous offrent des outils novateurs qui nous obligent à réinventer, dans un partenariat très large, les politiques locales en matière de distribution d'électricité et de développement des énergies durables.



► Les recettes

Pour faire face à ses dépenses, le SIDÉLEC Réunion perçoit les recettes suivantes :

	RECETTES 2018 (K€)
REDEVANCE R1	562
REDEVANCE R2	1 172
CONTRIBUTIONS COMMUNES	1 063
TAXES D'ELECTRICITE	1 987
CONTRIBUTIONS PETITIONNAIRES	261
PÉNALITÉS MARCHÉS-PRODUITS EXCEPTIONNELS	30
SUBVENTIONS CAS FACÉ	5 625
RECUPERATION TVA	368
PARTICIPATIONS COMMUNES (Investissement)	442
PARTICIPATIONS PETITIONNAIRES (Investissement)	1767
FCTVA	41

A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1) Les Subventions en provenance du CAS FACÉ

Les dotations du CAS FACÉ continuent d'être la principale recette d'investissement de la collectivité, et permettent de financer l'ensemble des opérations à hauteur de 80% du montant hors-tax des études et travaux.

Conformément à l'article L 1111-10 du CGCT, issu de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010, désormais la collectivité ou l'EPCI Maître d'ouvrage doit assurer au moins 20% du total des financements apportés à tout investissement.

Suite à la transformation, par l'article 7 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011 du FACé en un compte d'Affectation Spéciale dédié au financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale, celui-ci est désormais géré par un Comptable Public placé sous le Ministère du Budget.

Ce fonds, alimenté par des prélèvements sur les recettes basse tension des distributeurs, porte essentiellement sur des projets d'extension et de renforcement des réseaux électriques mais aussi sur des projets d'enfouis-

sement destinés à l'amélioration esthétiques des réseaux (Programme C). Parallèlement, des aides sont affectées sur des programmes spéciaux en direction des sites isolés et des micro réseaux en vue de la production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en substitution à des extensions ou des renforcements de réseaux.

A ce titre, nous continuons à mobiliser cette ligne de financement pour l'opération d'Electrification des habitants du Cirque de Mafate. D'ores et déjà, il a été permis la réalisation de cinq écoles numériques côté Possession avec des générateurs photovoltaïques gérés depuis février 2016 par EDF Réunion dans le cadre du Contrat de Concession, sans compter la Maison Forestière et le Restaurant Scolaire de la Nouvelle.

Actuellement, 16 dossiers(Saint-Paul) sont en programmation sur les îlets de Marla, Roche Plate et les Orangers pour un coût global de 1 037 640 € études comprises.

Notre dotation s'établit comme suit :

	2018 (K€)
Enveloppe A/B	5 242
Enveloppe C	362
Enveloppe S	20
TOTAUX	5624

Depuis 2013, une nouvelle méthode de répartition du programme principal « AB » a été adoptée.

Elle consiste à scinder celui-ci en deux sous-programmes bien distincts selon la nature des travaux, à savoir : extension et renforcement des réseaux basse-tension dans une volonté d'améliorer la qualité du service public rendu.

Néanmoins, cette modification ne tient compte de la situation spécifique des départements d'Outre-Mer, qui de part de leur insularité et leur statut de régions ultrapériphériques, doivent avoir des outils de financement adaptés à leurs territoires qui souffrent d'un retard d'électrification et connaissent une forte croissance démographique.

En effet, la Réunion est confrontée chaque année aux intempéries climatiques liées à notre situation sous les tropiques. La mise en place d'un dispositif adapté est de plus en plus nécessaire, où les modalités de répartition des enveloppes du CAS FACÉ prendraient en compte les besoins spécifiques de nos territoires. Rendre fongible les fonds dédiés à l'extension et aux renforcements des réseaux serait la solution idéale.

Cette demande a été de nouveau sollicitée avec les services de l'Etat lors de la Conférence départementale qui s'est tenue le 28 Octobre 2015 à l'initiative du Monsieur le Préfet de la Réunion.

2) La Part Couverte par le Tarif (PCT) sur les travaux de raccordement



Conformément au protocole entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et ERDF en Avril 2010 et renouvelé par avenant le 20 Novembre 2013, la prise en charge des coûts de raccordement et la définition des modalités de versement par le concessionnaire, de la part couverte par le tarif (PCT) aux autorités concédantes lorsqu'elles sont Maîtres d'Ouvrage de travaux de raccordement, continue d'avancer jusqu'au 31 Décembre 2018, date à laquelle un nouvel avenant devrait être signé.

L'Autorité Concédante calcule le montant de la PCT en multipliant le coût de raccordement qui intègre les frais d'études, de travaux, de maîtrise d'œuvre de coordination

relative à la CSPS et de travaux sous tension, par le taux de réfaction fixé par arrêté ministériel à 40%.

La part restante du coût de raccordement représente la contribution maximale supportée par la collectivité en charge de l'urbanisme ou du pétitionnaire.

Nous pouvons dire que cette contribution représente une piste importante de subventions à hauteur de 40% pour des dépenses qui ne seraient pas subventionnées par le CAS FACÉ, c'est-à-dire lorsque l'enveloppe octroyée est totalement utilisée.

En 2018, 141 dossiers éligibles à la PCT ont été validés définitivement, soit un montant de 716 703 euros.

3) La Subvention au Titre de l'article 8 du Cahier des charges de Concession relative à l'enfouissement des Réseaux

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges de concession, il est prévu la mise en place d'un programme d'intégration dans l'environnement, des ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIDÉLEC Réunion. Ce programme est cofinancé par le concessionnaire à hauteur de 40% du montant HT des travaux en zone rurale. S'agissant des projets en zone urbaine, l'apport d'EDF est de 50%.

Depuis le 23 octobre 2015, une nouvelle convention communément appelée « Programme Environnement » a été signée, contractualisant les engagements réciproques du SIDÉLEC Réunion et EDF Réunion dans la réalisation des programmes annuels d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession jusqu'au 31 Décembre 2017. Désormais, l'enveloppe mise en place par le concessionnaire comptabilise une somme de 680 000€ par an.

De plus, chaque année, le SIDÉLEC Réunion organisera au plus tard le 31 octobre de l'année N-1, une commission dite « Environnement Article 8 » afin de déterminer les opérations de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux qui bénéficient du financement de l'article 8 au titre de l'année N.

EDF Réunion participe à cette commission. Les dossiers travaux financés à partir de ce fonds devront être terminés au plus tard deux années calendaires après la date de notification (31/10/N+1) par le SIDÉLEC Réunion.

Au titre de 2018, les travaux ci-après ont été financés :

Commune	Enfouissement	Montant € HT
Sainte Marie	Rue Vidot	83 116 €
Saint Paul	Rue Combavas	293 198 €
Saint André	ZUS Cressoniere - Impasse de l'Eglise	26 472
Saint André	ZUS Cressoniere - Impasse de la Foncière	14 501 €
Saint André	ZUS Cressoniere - Chemin RDM Les Hauts	148 905 €
Sainte Rose	Boucle du Centre	449 749 €
Petite Ile	Chemin Lepinay	131 678 €
Saint Joseph	Rue Henri Payet	99 803 €
Plaine des Palmistes	Rue Dureau	534 200 €
Saint Benoît	Ecole Beaulieu	38 242 €

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 et la loi Urbanisme et habitat (UH) de juillet 2003 ont modifié le régime de répartition des dépenses liées aux travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité. Les Communes doivent désormais participer à leur financement et elles peuvent confier au SIDÉLEC Réunion la coordination de leurs travaux.

Pour mémoire, cette participation demeure malgré tout la partie restante à la charge des Communes ou des particuliers, sur les travaux d'investissement Extension-Renforcement et Effacement des réseaux électriques répertoriés dans les Conventions.

4) La Redevance R2

L'article 4 du cahier des charges de concession fixe les principes de la redevance de concession, dont les modalités de calcul sont fixées par l'article 2 de l'annexe 1, sur la base des données de la concession, et plus particulièrement le montant des travaux réalisés sur les réseaux concédés à EDF Réunion et sur les réseaux d'éclairage public.

La part R2 de la redevance de concession est une compensation financière, versée par le concessionnaire au SIDÉLEC Réunion, au vu des travaux réalisés par les collectivités.

Depuis 2014, le Syndicat a de nouveau sollicité le versement de cette redevance.

Aussi, sur les recommandations du rapport sur le contrôle de concession de par notre obligation de contrôler la bonne application, des dispositions techniques, financières et contractuelles prévues au contrat de concession, un rattrapage a été négocié avec notre concessionnaire pour rattraper le retard sur deux ans.

Nous avons ainsi recouvré une somme de 1 750 000€ pour les deux années 2013 et 2014. Pour 2018, la somme recouvrée est de 1 172 760,27 euros.

B/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Depuis la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, qui est désormais fondée sur un nouveau cadre juridique.

L'article 23 de la loi N° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité, a modifié en profondeur le régime des taxes locales d'électricité afin de se conformer à la directive européenne qui uniformise les règles de taxation des énergies.

C'est ainsi que depuis le 1er Janvier 2011, les taxes locales d'électricité sont calculées à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 KVA.

Le tableau ci-après nous donne la recette encaissée par notre collectivité les années antérieures par rapport à toute la taxe collectée sur le Département

ANNEES	2016	2017	2018
TCFE des 13 communes	1 975 630	1 921 459	1 987 231
TOTAUX	1 975 630	1 921 459	1 987 231

2) La Redevance de Concession R1

En tant que propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SIDÉLEC Réunion perçoit une redevance de concession pour financer les frais liés à l'exercice du pouvoir d'Autorité Concédante en terme du contrôle du contrat de concession et pour sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle de l'électricité.

ANNEES	2016	2017	2018
REDEVANCE R1	537 288	549 538	562 216



3) Participation des Communes

Corollaire de leur décision de conserver le produit de la taxe d'électricité collectée sur leur territoire, 9 communes conventionnent avec notre Collectivité pour participer à la couverture de nos frais de fonctionnement sur la base de 1,80 € par habitant.



► Les dépenses

DEPENSES 2018	MONTANTS EN k€
DEPENSES A CARACTERE GENERAL	559
CHARGES DE PERSONNEL ET CONNEXES	1984
INDEMNITES ELUS ET GESTION COURANTE	120
CHARGES EXCEPTIONNELLES	19
TRAVAUX ELECTRIQUES	11 189
REMBOURSEMENTS SUBVENTIONS	427

A) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les travaux d'électrification rurale

Collectivité d'investissement par excellence, le SIDÉLEC Réunion continue d'intensifier sa politique d'investissement sur le 22 communes qui lui ont transféré leur compétence de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification. L'investissement global représente 93 % de nos dépenses pour un montant de 14 304 394 € TTC.

Synthèse de l'investissement ER :

- > **Extensions 30 %**
- > **Renforcements 50 %**
- > **Enfouissements 20 %**

Plus de 40 postes de transformation ont été installés sur le réseau de distribution électrique.

B) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement continuent à rester à un niveau raisonnable.

► La Concession d'Électricité

A) LES CLIENTS

a) Évolution du nombre de clients, de la quantité d'énergie vendue et des recettes perçues

Les consommateurs raccordés au réseau

Total des clients de la concession

	2017	2018	Variation en %
Nombre de clients	385 541	391 124	+1,45 %
Energie acheminée (en kWh)	2 676 537 434	2 726 798 891	+1,84 %
Recettes d'acheminement (en €)	103 991 062	111 844 266	+7,55 %
Recettes en €	287 420 280	304 324 307	+5,51%

Nombre de clients actifs par segment au 31 / 12 / 2018

- Clients Particuliers :	226 353
- Particuliers - Chèque Energie :	112 252
- Professionnels & Collectivités Tarifs Bleu et Bleus +	47 076
- Entreprises & Collectivités Tarif vert	1467
TOTAL	387 148



Satisfaction des clients

Satisfaction des clients "Particuliers et professionnels" (*)

	2017	2018
Réunion	92,1 %	92,3 %

b) Clients bénéficiaires du Chèque Energie

Nombre de chèques encaissés

	2018
Concession	88 071



► Les Dépenses d'investissement d' EDF sur votre concession en 2018

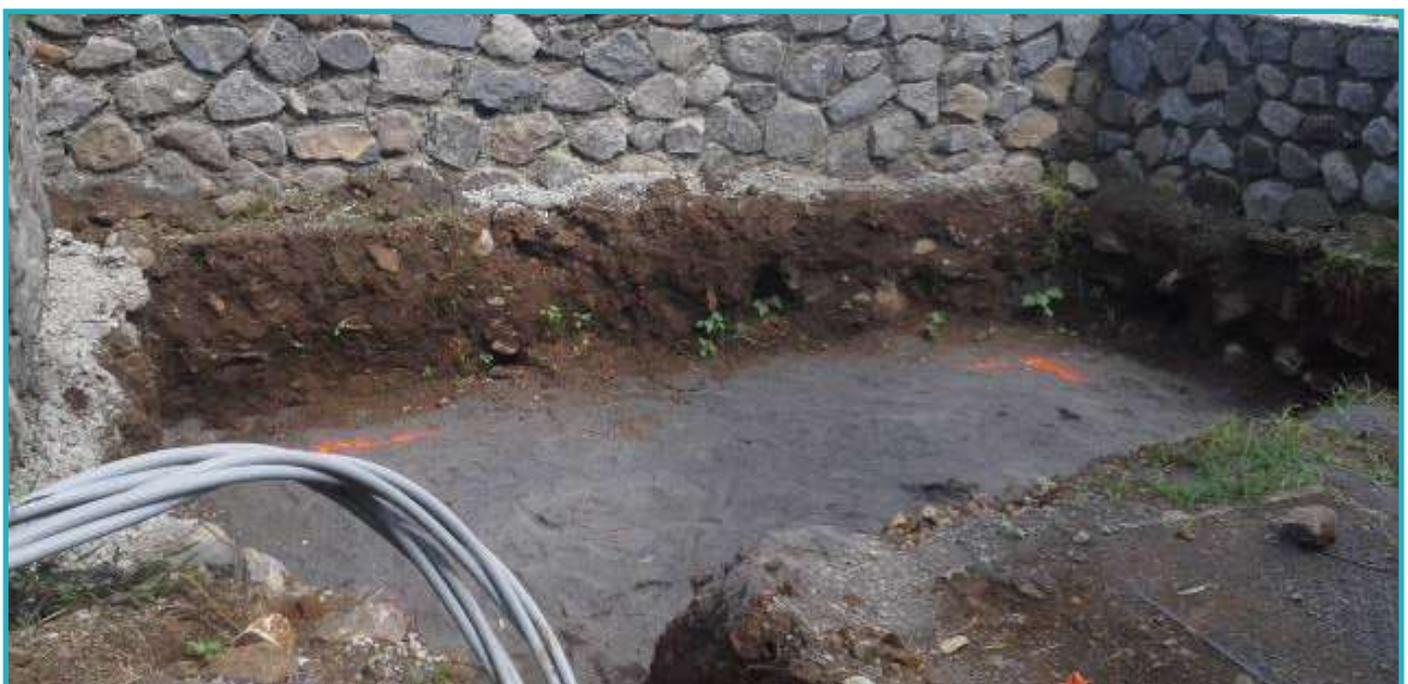
Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'EDF en 2018, dans le domaine concédé, en ce compris les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2018.

Investissement EDF (en k€)

	2017	2018
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	23 470	23 113
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	20 292	29 282
2.1 Performance du réseau	15 487	23 604
Dont renforcement	5 023	13 387
Dont climatique	40	-
Dont modernisation	8 277	8 478
Dont moyens d'exploitation	2 147	1 739
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	4 805	4 961
Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)	713	717
Dont sécurité et obligations réglementaires	452	72
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	3 640	4 172
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	959	998
4. Compteurs communicants	897	7 627
TOTAL (en k€)	45 618	60 302
Dont investissement postes-sources	6 416	11 631

Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2018, avec la localisation des travaux, est proposée en annexe 2 du Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) d'EDF.

Par ailleurs, EDF réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent néanmoins à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.



Bilan énergétique Edition 2018 OER (Observatoire Énergie Réunion)

► **Consommation d'énergie primaire : 16 987,9 GWH - 1 460,7 ktep dont 13,0 % de ressources locales**

- Taux de dépendance énergétique de 87,0 %
- Intensité énergétique par habitant: 1,7 tep/hab

► **Consommation d'énergie finale : 12 105,7 GWH - 1 040,9 KTEP**

- Transport : 63,3 % - Electricité : 22,7 % - Carburants et combustibles détaxés pour l'agriculture et l'industrie (hors transport) et le gaz butane : 7,4 % - Chaleur : 6,7 %
- Consommation totale d'électricité par habitant : 3 190 kWh/hab
- Consommation totale de carburants routiers par habitant : 624 litres/hab

► **Production électrique: 2 943,6 GWH - 253,2 KTEP**

	Hydraulique	Bagasse	Systèmes Photovoltaïques	Eolien	Biogaz
Puissance installée (MW)	133,2	210	187,8	16,5	4,4
Production électrique	422,3	261,0	256,5	14,0	13,3
Part de la production électrique	14 %	9 %		9,5 %	

• Part EnR : 32,4% en 2017

• De 2007 à 2017 la production électrique a augmenté en moyenne de 2,1% par an

• Puissance de pointe : 493 MW au mois de Décembre.

► **Solaire thermique**

- 155 756 CESI = 623 024 m² = 221,7 GWh évités
- 43 699 m² de CESC = 26,2 GWh évités

► **Emission de CO₂
4 104,7 KILOTONNES
SOIT 4,82 TCO₂/AN/HAB.**

- Ratio moyen d'émission directe par kWh consommé : 705 gCO₂/kWh électrique.

Point d'étape à Mafate

► Une maîtrise technique et financière :

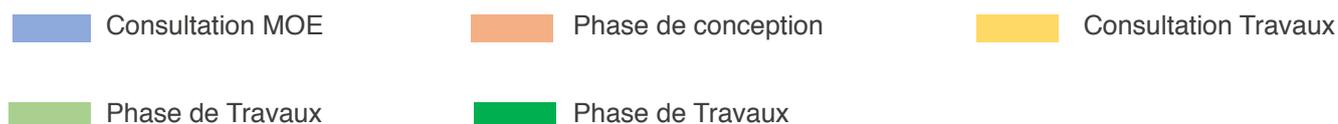
Un plan d'investissement pour la transition énergétique de Mafate

- L'ensemble du cirque concerné
- Favoriser la mutualisation
- 30% en solution individuelle

Un Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) :

- 5 programmes de travaux
- Une répartition par solution technique
- Une mise en oeuvre sur tout le territoire
- Un démarrage des travaux mi 2019
- L'ambition d'une réussite en 2020
- Un défi logistique et humain

OPERATION	2019									2020											
	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
PROG18POS - PVI																					
PROG19STP - PVI																					
PROG19POS - PVI																					
PROG20STP - PVI																					
PROG20POS - PVI																					



Programme d'électrification	2019								2020				Coûts	
	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	janv	févr	mars	avr		
Possession - 2018														4,5 M€
Saint-Paul - 2019														2,5 M€
Possession - 2019														5,4 M€
Saint-Paul - 2020														2,8 M€
Possession - 2020														4,3 M€
Nb. demandeurs	0	0	21	63	77	79	38	24						
Coûts travaux (M€)	0,0	0,0	1,5	2,3	5,1	5,0	4,2	1,4						19,5 M€

FAITS MARQUANTS 2018

- L'année 2018 a été riche en événements. En voici les principaux :



Energies Renouvelables à La Réunion: La Région et le Sidélec visent 79% d'énergies renouvelables en 2023.



Afin de tendre vers l'autonomie énergétique en 2030, la Région Réunion et le Sidélec Réunion (Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion) ont signé une convention formalisant des actions partenariales en matière d'énergies renouvelables.

Cette nouvelle convention s'appuie sur quatre objectifs. D'abord développer une production électrique à partir d'énergies renouvelables comme le photovoltaïque et la biomasse, amplifier les capacités de stockage et favoriser des mesures en matière de transport réduisant les émissions de gaz à effets de serre. A terme, la nouvelle PPE (Programme pluriannuel de l'énergie) s'inscrit dans une perspective de mix électrique visant 79 % d'énergies renouvelables dès 2023, 81 % en 2028 et 100% d'ici 2030.

En 2015, près de 36% de l'électricité produite sur l'île a été générée à partir des énergies renouvelables.

« Ce partenariat d'excellence avec le Sidélec marque la volonté commune des acteurs de l'énergie de faire de La Réunion un territoire exemplaire en matière d'énergies renouvelables, faire en sorte que notre île tende vers l'autonomie énergétique en 2030. Cette signature marque un moment important auquel participe l'ensemble des partenaires SIDELEC, EDF, SPL énergies Réunion, l'ADEME...

La Région œuvre depuis plusieurs années pour que La Réunion devienne un modèle de croissance basé à la fois sur l'économie et l'écologie » a précisé Didier Robert, Président de la Région Réunion.

Dans ce cadre, la mobilité électrique, l'éclairage public, la précarité énergétique, ou encore l'électrification de Mafate, constituent des priorités fixées par les deux collectivités. « La signature de cette convention partenariale avec la Région est un moment fort pour le Sidélec. Ce sont sur des sujets importants comme l'éclairage public ou les bornes électriques que nous travaillons. À travers nos actions nous voulons permettre aux familles de consommer moins et aux collectivités d'avoir une facture électrique moins élevée » a indiqué pour sa part Maurice Gironcel, Président du SIDELEC Réunion.



Inauguration de l'Antenne Ouest du SIDELEC Réunion : « Le service public au plus près de la population »

Judi 14 juin 2018, c'est en présence de Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion, Joseph SINIMALÉ, Maire de Saint-Paul, Olivier DUHAGON, Directeur d'EDF, Alin GUEZZELLO, Conseiller Régional, Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental et Frédéric CARRE, Sous-Préfet de Saint-Paul que le SIDELEC Réunion a inauguré son Antenne Ouest à Saint-Gilles-Les-Hauts. L'objectif est d'offrir un Service Public d'Électricité de qualité au plus près des pétitionnaires. En effet, sur plus de 4 000 Permis de Construire instruits par an, 25% concernent l'Ouest.



Conférence de l'économiste Pierre Larroutou sur l'urgence climatique

Pierre Larroutou, l'un des animateurs du Collectif climat 2020 est venu à la Réunion pour mobiliser la population face aux changements climatiques et ses conséquences pour la biodiversité. Il s'agit aussi d'élaborer un traité finance – climat avec comme objectif de diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard. Plus de 200 personnes de tous bords sont venus à l'Université de La Réunion pour assister à sa conférence-débat.

Le SIDELEC Réunion soutient le programme Watty dans les écoles

Le Président du SIDELEC Réunion M Maurice GIRONCEL a rencontré le Recteur de l'Académie de La Réunion Mr Vélayoudom MARIMOUTOU ce mercredi 18 juillet 2018 en présence du Directeur d'EDF Réunion Mr Olivier DIHAGON et le Président de Sciences Réunion Mr François CARTAULT afin de montrer son soutien du programme Watty dans les écoles de l'île dès cette rentrée scolaire. Ce programme pédagogique créé par la société ECO CO2 a démarré à La Réunion en 2016. Pour le SIDELEC Réunion qui est désormais partenaire, Watty à l'école doit s'inscrire « dans une démarche globale ».

Cette rencontre marque la volonté du syndicat de participer à la sensibilisation des enfants des écoles primaires aux économies d'eau et d'énergie dans les établissements et à leur domicile. Watty, qui mérite « un projet d'école » selon le Recteur, devra se décliner dans les écoles de l'ensemble des communes sous forme d'ateliers animés par l'association Sciences Réunion.



Participation du SIDELEC Réunion au 30^{ème} Salon de la Maison

L'équipe du SIDELEC Réunion était présente au 30^{ème} Salon de la Maison. Plus de 800 personnes sont venues participer à un jeu gratuit et aussi se renseigner sur la procédure pour obtenir le financement des travaux d'électrification. Comme les autres années, cette manifestation nous permet d'avoir une relation de proximité avec les pétitionnaires, dans le but de nous faire connaître, mais aussi d'avoir le ressenti des visiteurs sur la qualité du service rendu.



Les moyens du SIDÉLEC



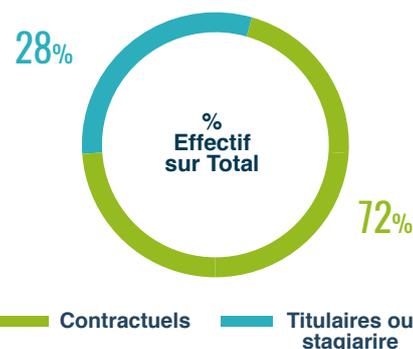




► Rapport d'activité RH sur l'année 2018 Collectivité SIDELEC Réunion

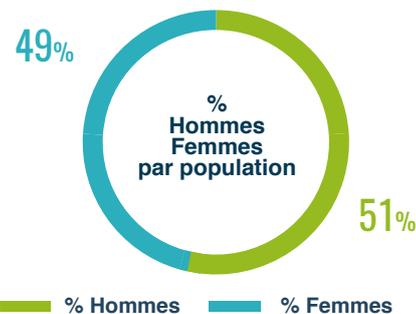
Répartition de l'effectif global "actif" au 31/12

Statut	Effectif	ETP	% effectif sur total	% ETP sur total
Titulaires ou stagiaires	28	28	71,8 %	72,4 %
Contractuels	11	10,70	28,2 %	27,6 %
Total	39	38,70		
% ETP sur total de l'effectif		99,2 %		



Répartition Homme / Femme par population au 31/12

	Effectif	ETP	% effectif sur total	% ETP sur total
Permanents	18	18	50,0 %	50,0 %
Temporaires	1	2	33,3 %	66,7 %
Toute Population	19	20	48,7 %	51,3 %



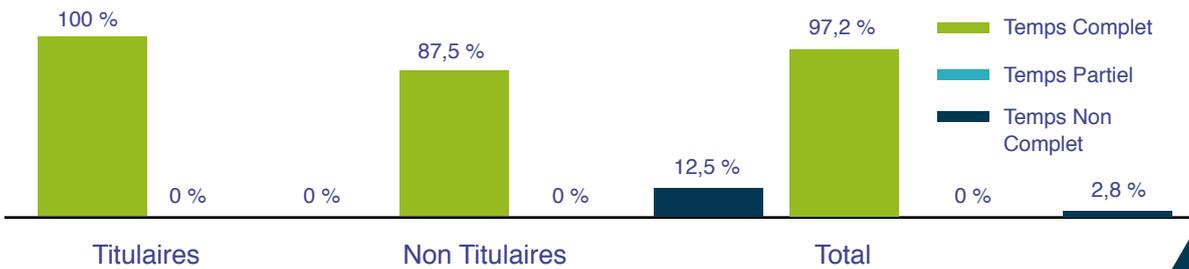
Au 31/12/2018, l'effectif du SIDELEC est composé de 25 fonctionnaires titulaires, 3 fonctionnaires stagiaires, 11 contractuels (7 agents contractuels sur emplois permanents à temps complet, 1 agent contractuel permanent à temps non complet, 1 collaborateur de cabinet et 2 apprenties), soit 39 agents (contre 33 en 2017).

La part des agents sur emplois permanents est prédominante à plus de 92%, avec une prééminence des fonctionnaires qui reste stable à 72%. Cet effectif se décompose en 19 hommes et 20 femmes.

► Agents permanents au 31/12/2018

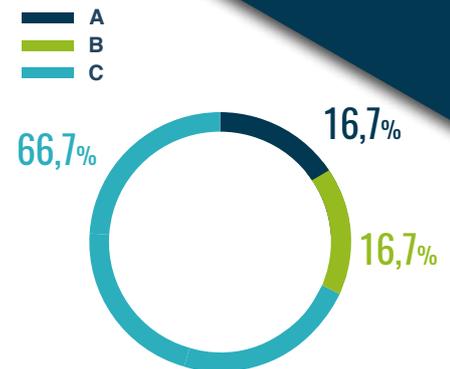
Répartition titulaires et non titulaires permanents par temps de travail au 31/12

	Temps complet	Temps partiel	Temps non complet	Total	% Tps complet	% Tps partiel	% Tps non complet
Titulaires	28	0	0	28	100 %	0 %	0 %
Non titulaires	7	0	1	8	87,5 %	0 %	12,5 %
Total	35	0	1	36	97,2 %	0 %	2,8 %



Répartition titulaires et non titulaires (hors emplois aidés) par catégorie hiérarchique au 31/12

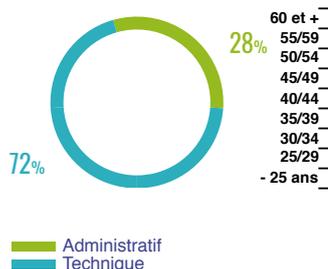
	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total
A	6	33,3 %	0	0 %	6	16,7 %
B	3	16,7 %	3	16,7 %	6	16,7 %
C	9	50,0 %	15	83,3 %	24	66,7 %
Total	18		18		36	



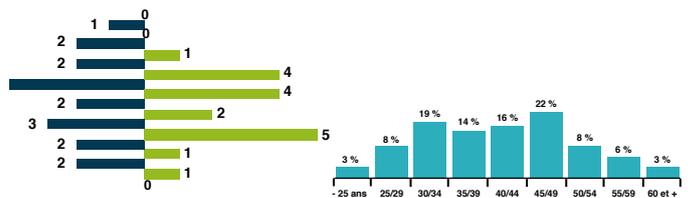
1 Agent de catégorie A ou B pour 2,0 agent de catégorie C et emplois aidés et temporaires

Répartition des agents permanents en services technique et administratif au 31/12

Service	Effectif	%
Administratif	10	28 %
Technique	26	72 %
Total	36	100 %



Agents permanents par âge



Agents âgés de moins de 30 ans : 4 agents / 11% de l'effectif
Agents âgés de moins de 55 ans et + : 3 agents / 8% de l'effectif

Carrière - Avancement dans l'année étudiée

Moyenne d'âge par catégorie hiérarchique

A	B	C	Global
49,3	35,0	40,3	40,9

Moyenne d'âge par catégorie hiérarchique

Avancements		
de grade	de promotion interne	d'échelon
5	1	13
17,9 %	3,6 %	46,4 %

nombre d'agents bénéficiaires

% de bénéficiaires / titulaires

Budget 2018 (en €)

Budget de fonctionnement
Masse salariale

2 683 759
1 984 423

Budget RH / Budget de Fonctionnement

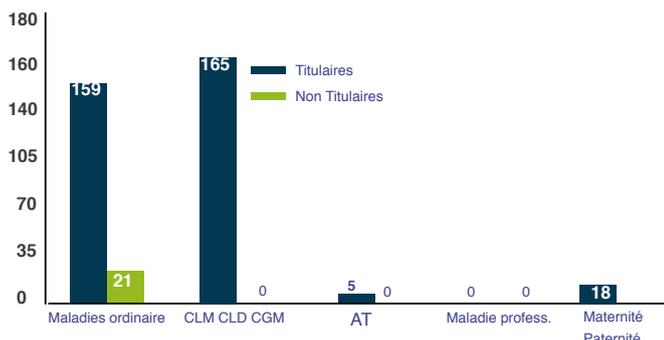
73,94 %

Agents permanents: Absentéisme santé dans l'année étudiée

D'après des études nationales, 1% d'absentéisme coûterait à la collectivité 1% de la masse salariale. En 2018, le coût de l'absentéisme des agents permanents du SIDELEC s'élevait à 1,4% de la masse salariale, soit environ 27 800€ (contre 19 000 € en 2017). Le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé ordinaire s'établit à 5,67 jours pour les fonctionnaires et 2,62 jours pour les contractuels sur emplois permanents, soit 5 jours pour l'ensemble des agents sur emplois permanents contre 3,74 jours en 2017.

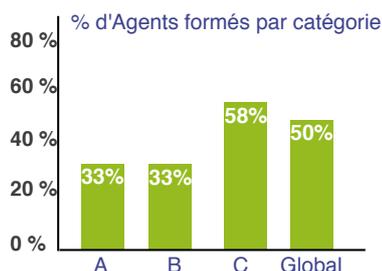
En nombre de jours calendaires

Absentéisme santé	Maladie ordinaire	CLM CLD CGM	AT	Maladie profess.	Maternité Paternité	TOTAL
Titulaires	159	165	5	0	18	347
Non titulaires	21	0	0	0	0	21
Total	180	165	5	0	18	368
Taux d'absentéisme	1,4 %	1,3 %	0 %	0 %	0,1 %	2,8 %
ETP correspondant	0,49 jrs	0,45	0,01	0	0,05	1,01
Moyenne jrs absence	5,00	4,58	0,14	0	0,50	10,22

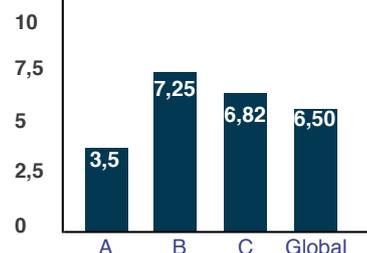


Formation des agents permanents dans l'année étudiée

	A	B	C	Global
Nb jrs réels	7	14,5	95,5	117
Nb agts formés au moins 1 fois	2	2	14	18
% d'agents formés	33 %	33 %	58%	58 %
Moyenne de jours par agent formé	3,5	7,3	6,8	6,5



Moyenne de jours de formation



Répartition par typologie

Nombre de journées	Form. obligatoire d'intégration	Form. obligatoire de professionnalisation	Form. de perfectionnement	Préparation concours examens	Formation personnelle	Lutte contre l'illettrisme	Bilan professionnel	VAE	Autorisation d'absences pour concours examens	TOTAL	% par organisme
CNFTP cotisation	10	34	32	20	0	0	0	0	0	96	82,1%
CNFTP hors cotisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
Formateurs internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
Autres organismes	0	4	10	2	0	0	0	0	5	21	17,9 %
TOTAL	10	38	42	22	0	0	0	0	5	117	
% par typologie	8,5 %	32,5 %	35,9 %	18,8 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4,3 %		

DIF	Nombre de jours suivis	27
	Nombre de bénéficiaires	4

Formation de professionnalisation	Nombre de jours suivis	0
	Nombre de bénéficiaires	0

ETP absent correspondant 0,46

ETP = Equivalent temps plein sur base du nombre de jour théoriquement travaillé (jr ouvré) moyenne 250jrs

Coût direct de formation 1828

Effort formation (coût direct) 0,1 %

% coût direct de formation / budget RH

L'année 2018 enregistre une augmentation de l'effectif global de l'ordre de 18%, en raison du développement du pôle "Energie nouvelles et développement" et le contrôle de concession, ainsi que l'ouverture de l'antenne ouest.

Durant cette année, l'accent a été surtout mis sur la restructuration de la Direction Générale Adjointe des Moyens Techniques et le service des Affaires Financières par le biais de la mobilité interne et la formation, ceci pour remédier aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Nos Programmes de Financement

Pour mener à bien ses missions, le Syndicat dispose de ressources telles que la Taxe sur la Consommation finale d'Électricité, les redevances de concession et les contributions du FACÉ et de la Part Couverte par le Tarif.

1) La Taxe sur la Consommation finale d'Électricité (TCCFE).

Créée par l'article 23 de la loi du 07 Décembre 2010, en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité(TLE), la TCCFE dépend de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté avant le 1er Octobre de chaque année par le Comité Syndical pour l'année suivante.

L'argent ainsi collecté permet au syndicat d'améliorer le réseau de distribution publique d'électricité, mais aussi, sur un autre volet, d'aider les communes dans leurs projets d'amélioration de l'éclairage public.

2) Les Ressources issues du Contrat de Concession.

Redevance R1. Redevance destinée à financer des dépenses de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de ses missions liées au contrôle de concession et qui est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

les Réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

Redevance R2. Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le Syndicat et les collectivités sur

Contribution d'EDF aux opérations d'Enfouissement. L'article 8 du contrat de concession prévoit qu'EDF soit amenée à verser une contribution financière à l'occasion de travaux d'enfouissement réalisés par le SIDÉLEC Réunion.

3) Les Contributions du CAS FACÉ et de la Part Couverte par le Tarif.

Le fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification. Ce fonds est constitué grâce à un prélèvement sur les recettes des distributeurs d'énergie électrique. Les sommes ainsi collectées permettent au Syndicat, en milieu rural, de réaliser des opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique avec un taux de Subvention à hauteur de 80% du montant hors-taxes des travaux et études.

articles 4 et 18 de la loi électricité du 10 février 2000 conduit à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement des extensions et des renforcements des réseaux électriques.

La Part Couverte par le Tarif. L'application concomitante des lois Solidarité et Renouvellement Urbain(SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) avec les dispositions des

L'Article 4 de la loi du 10 février 2000 précitée dispose que le tarif d'utilisation du réseau public de distribution couvre une partie des coûts de raccordement, fixé actuellement à 40%, celui-ci comprenant le nouveau branchement les éléments de réseau(en création ou en remplacement) nécessaires à l'amenée de l'électricité. Cette nouvelle contribution vise les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{ER} Janvier 2009

NOS PARTENAIRES



SIDÉLEC REUNION

SIDÉLEC Réunion

10 chemin Transversal du Bel Air
97 441 Sainte-Suzanne
Tél : 0262 20 26 19
Fax : 0262 20 19 75
email : sidélec@sidélec.re

SIDÉLEC Réunion - Antenne Ouest

37 rue Joseph Hubert
97 435 St Gilles les Hauts
Tél : 0262 20 55 75

email : sidélec@sidélec.re

SIDÉLEC Réunion - Antenne Sud

109 bis rue Archambaud
Les Casernes - 97 410 Saint-Pierre
Tél : 0262 92 38 38
Fax : 0262 38 60 75
email : sidélec@sidélec.re

